



FIDUCIAIRE MONACHON SARL

RUE DU VILLAGE 11
CH - 1055 FROIDEVILLE
T +41 21 882 42 40
F +41 21 882 42 41
INFO@MONACHON.CH
WWW.MONACHON.CH
CHE-113.843.646. TVA

Demande de location Garage – place de parc

Adresse : _____ Locataire : _____
Objet : _____ Libre dès le : _____
Loyer net mensuel CHF * : _____ Charges CHF * : _____ Total CHF * : _____

* Ce montant est indicatif et susceptible d'être modifié par le propriétaire. Il ne constitue en aucun cas un engagement
Garantie bancaire exigée : 3 mois de loyer net

Données personnelles

Nom(s).....	Nom(s).....
Prénom(s).....	Prénom(s).....
Rue.....	Rue.....
NPA et localité.....	NPA et localité.....
Tél. privé/portable.....	Tél. privé/portable.....
Tél. prof.....	Tél. prof.....
E-mail.....	E-mail.....
Profession.....	Profession.....
Employeur..... depuis.....	Employeur..... depuis.....
Lieu de travail.....	Lieu de travail.....
Revenus mensuels bruts CHF.....	Revenus mensuels bruts CHF.....
Date de naissance.....	Date de naissance.....
Etat civil.....	Etat civil.....
Nationalité.....	Nationalité.....
Pour étranger, permis B-C.....	Pour étranger, permis B-C.....
Poursuites ou actes de défaut de bien ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Poursuites, actes de défaut de bien ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Remarque :

.....
.....
.....
.....

A fournir avec la demande de location (pour chaque demandeur)

- Un extrait de l'office des poursuites récent
- La dernière fiche de salaire
- Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis si étranger, ...)

Les candidats attestent que les renseignements fournis sont conformes à la réalité et respectent les règles de la bonne foi (art. 2 Code civil Suisse). En cas de fausses informations, la régie se réserve le droit de ne pas délivrer l'objet loué ou de résilier le contrat pour sa prochaine échéance. De plus, ils autorisent la régie à vérifier ces données auprès de leurs employeurs et ancienne gérance

Cette demande de location est sans engagement de part et d'autre. La régie se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande, sans avoir à en indiquer les motifs. En cas de renonciation à un bail déjà envoyé par la régie, le candidat s'engage à verser une somme qui se monte à 10 % du loyer mensuel brut (TVA non comprise) pour couvrir les frais administratifs dus à son renoncement. (Art. 82 LP)

Lieu et date

Signature(s).....